

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19373**

Intitulé

Conseiller en patrimoine financier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

EPL E Ecole nationale de commerce - GRETA METEHOR Paris | Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la Conseiller/ère en Patrimoine Financier développe et fidélise un portefeuille de clients privés « haut de gamme » et à fort potentiel. Il/elle développe une activité de gestion et de conseil financier en assurant la croissance de son fond de clientèle (augmentation du nombre de clients et du volume des actifs gérés), ainsi que la progression de sa rentabilité.

Il/elle répartit son activité entre la gestion des patrimoines financiers, le conseil patrimonial et le développement de son portefeuille.

1- Prise en main d'un portefeuille de clients privés « haut de gamme » et mise en place d'actions commerciales

Il gère son portefeuille de clients de façon dynamique, identifiant de nouveaux prospects et assurant leur suivi.

2- Négociation Relation Client (approche produit et besoin)

Il suit et développe la relation sur l'ensemble des avoirs de ses clients

3- Conseil patrimonial (approche patrimoniale globale) et pérennisation de la relation

Il commercialise l'ensemble des produits et services de sa structure appropriés aux besoins de ses clients.

4- Veille produits et marchés, mise à jour des connaissances techniques

Afin de s'adapter à l'évolution constante des produits et marchés, le Conseiller en Patrimoine Financier s'informe en permanence des évolutions financières, juridiques et fiscales. Il entretient et développe ses connaissances sur les investissements mobiliers et immobiliers, la fiscalité des particuliers, l'assurance vie, les produits de défiscalisation, etc.

La certification est déclinée en 4 blocs de compétences capitalisables :

- Mettre en place les actions commerciales pour un portefeuille de clients privés « haut de gamme » :
- Négocier en combinant une approche « produit » et « besoin »
- Maîtriser le conseil patrimonial (approche patrimoniale globale) et pérenniser la relation
- Mettre à jour ses connaissances dans les domaines fondamentaux afin d'assurer la fiabilité de ses conseils patrimoniaux

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il/elle exerce son activité au sein des grands établissements bancaires organisés en réseaux ainsi qu'au sein des structures de taille plus modeste : filiales des banques ou des compagnies d'assurances, sociétés de courtage, cabinets de gestion de patrimoine indépendants ou sociétés de gestion

Conseiller(ère) en patrimoine financier

Conseiller(ère) en gestion de patrimoine

Conseiller(ère) patrimonial

Conseiller(ère) clientèle gestion privée

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

Réglementation d'activités :

Certification AMF

Conseil en investissement financier(CIF)

Commercialisation de produits immobiliers (Carte T)

Compétence juridique associée (CJA)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification Conseiller en patrimoine financier est composée de **4 blocs de compétences**.

Les modalités d'évaluation de chaque bloc en formation continue sont :

Bloc 1-Contrôle continu (travail en groupe, DST, QCM, simulations à partir de cas réels) / Etude de cas - Examen final - 4h

Bloc 2-Contrôle continu (travail en groupe, DST, QCM, simulations à partir de cas réels) / Etude de cas - Examen final - 4h

Bloc 3-Contrôle continu (travail en groupe, DST, QCM, simulations à partir de cas réels) / Etude de cas - Examen final - 4h / Simulation d'entretien - Examen oral

Bloc 4- Contrôle continu (travail en groupe, DST, QCM, simulations à partir de cas réels) / Projet tutoré (Mémoire) - Soutenance

Les modalités d'accès pour la VAE :

-Dossier de recevabilité

- Dossier décrivant les activités

- Portefeuille de preuves

- Entretien avec le jury

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 19373 - Mettre en place les actions commerciales pour un portefeuille de clients privés « haut de gamme » :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un recueil d'informations complet, préalable à un bon diagnostic • Mener une analyse qualitative et quantitative des caractéristiques du patrimoine client • Fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs en rapport avec le potentiel d'évolution et de rendement du portefeuille • Piloter les actions commerciales (argumentaires, supports d'information...) fournis par l'entreprise ou construits sous sa propre initiative et validés par l'enseigne • Utiliser les outils d'action commerciale fournis par l'entreprise ou construits sous sa propre initiative • Organiser le reporting de son action • Traiter l'insatisfaction des clients de façon pro-active <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu • Examen final - Etude de cas - 4h
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 19373 - Négociier en combinant une approche "produit" et "besoin"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les outils d'aide à l' négociation • Utiliser un mode de communication verbal et non verbal efficace et adapté • Utiliser les techniques d'entretien pour améliorer l'efficacité commerciale • Positionner l'offre de l'établissement face aux offres des institutions concurrentes <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu • Examen final - Etude de cas - 4h

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 19373 - Maîtriser le conseil patrimonial (approche patrimoniale globale) et pérenniser la relation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la réglementation spécifique à la commercialisation des produits financiers • Identifier les principaux objectifs patrimoniaux du client • Réaliser des simulations et des projections patrimoniales • Définir les objectifs du client, à partir de l'audit • Proposer une stratégie patrimoniale à court, moyen et/ ou long terme <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu (travail en groupe, DST, QCM, simulations à partir de cas réels) • Etude de cas - Examen final - 4h • Simulation d'entretien - Examen final - oral
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 19373 - Mettre à jour ses connaissances dans les domaines fondamentaux afin d'assurer la fiabilité de ses conseils patrimonial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Interroger les banques de données publiques ou privées d'informations juridiques, fiscales et sociales • Utiliser des revues de presse internes à l'entreprise et exploiter des revues et magazines spécialisés • Utiliser et compiler régulièrement des textes relatifs à la commercialisation des produits financiers • Organiser et rédiger des notes de lecture et de synthèse <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu (travail en groupe, DST, QCM, simulations à partir de cas réels) • Projet tutoré (remise d'un mémoire) • Examen final - Soutenance

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 membres de jury : Professionnels du conseil en patrimoine financier dont le Président de jury et le responsable pédagogique de la formation

En contrat d'apprentissage	X	5 membres de jury : Professionnels du conseil en patrimoine financier dont le Président de jury et le responsable pédagogique de la formation
Après un parcours de formation continue	X	5 membres de jury : Professionnels du conseil en patrimoine financier dont le Président de jury et le responsable pédagogique de la formation
En contrat de professionnalisation	X	5 membres de jury : Professionnels du conseil en patrimoine financier dont le Président de jury et le responsable pédagogique de la formation
Par candidature individuelle	X	5 membres de jury : Professionnels du conseil en patrimoine financier dont le Président de jury et le responsable pédagogique de la formation
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	5 membres de jury : Professionnels du conseil en patrimoine financier dont le Président de jury et le responsable pédagogique de la formation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé Conseiller en patrimoine financier avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 29 novembre 2018, jusqu'au 18 décembre 2019

Arrêté du 19 novembre 2014 publié le 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur : Ecole nationale de commerce (ENC) - GRETA METEHOR PARIS

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 9 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur : Ecole nationale de commerce (ENC) - GRETA METEHOR PARIS

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Conseiller en patrimoine financier" avec effet au 21 juillet 2012, jusqu'au 29 novembre 2018.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 à 25 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

info@gretametehor.com

www.gretametehor.com

GRETA METEHOR PARIS

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale de commerce (ENC) - GRETA METEHOR PARIS

70, Boulevard Bessières

75017 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

GRETA METEHOR PARIS

Site Chapelle International

55 ter rue de la Chapelle - 15 Voie CQ/18

75018 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : Conseiller en patrimoine financier